

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	18	6	5	4

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents :

BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, FAYE Jean Pierre, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

BAUDEMONT Dominique donne pouvoir à PERIGAUD Chantal, CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à MUZETTE Thierry, DOLLEY Alain donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, PERDUCAT Daniel donne pouvoir à FAYE Jean Pierre, SUDRON Frédéric donne LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

GARDELLE Bruno, ROGER Edouard, TERRIER Gilles, GANE Isabelle, SIMON Isabel

Absents :

CAMBOU Stéphane, BODIN Pascal, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

TOURISME

Délibération n° 25 – 2018 : Classement de l'Office de Tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants, L. 134-5, L.134-6, R. 133-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Monsieur le Président informe les membres du conseil que l'Office de Tourisme n'a pas pu aboutir l'année dernière à son classement en catégorie II (2). En effet, l'Office de Tourisme ne répond plus à certains critères de la catégorie II ; Avec la démission d'un agent, l'OT est passé de 3 à 2 ETP et n'a pas pu créer le nouveau site internet en 3 langues.

Monsieur le Président explique qu'il convient donc de demander la modification du classement de l'Office de Tourisme pour la catégorie III (3)

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER la demande de classement de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière en catégorie III (3) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à adresser ce dossier au Préfet de la Haute-Vienne en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 03 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 10/4/18
Publié le : 10/4/18

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

